

Communauté de Communes du Grand Cahors

72 rue Wilson
46000 CAHORS

Réalisation d'un Agenda 21 pour le Grand Cahors

*Phase II : La stratégie Agenda 21 du Grand Cahors
ses villes, ses communes rurales*

Mai 2011

XPS Développement

SARL au capital de 10 000 €
RCS Agen n°484 041 819
Code APE : 7022Z
17 cours Victor Hugo - 47000 AGEN
www.xps-developpement.eu

Kaleïsens

Chemin Richard – 31320 AUREVILLE

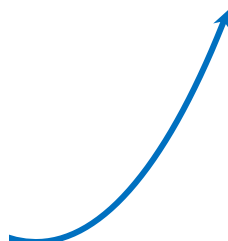


Table des matières

INTRODUCTION	4
SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONCERTATION POUR LA STRATEGIE	5
LA STRATEGIE DU GRAND CAHORS DE SES VILLES ET COMMUNES RURALES	7
ORIENTATION 1 : LE GRAND CAHORS EST UN TERRITOIRE A VIVRE DURABLE ET SOLIDAIRE.....	8
LES CONSTATS	8
LES AMBITIONS.....	8
LES INDICATEURS DE L'ORIENTATION 1	8
LES OBJECTIFS ET RESULTATS	9
<i>Objectif 1.1 : La Communauté de communes et les communes urbaines comme rurales ont mis en place les dispositifs leur permettant une gestion et un aménagement du territoire maîtrisés et novateurs</i>	<i>9</i>
<i>Objectif 1.2 La gestion durable des ressources naturelles et des paysages, facteurs de l'attractivité du territoire est assurée</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 1.3 La production de GES a diminué, l'accessibilité et les conditions de vie se sont améliorées par la limitation de la voiture individuelle, le développement et la facilitation de l'usage du vélo, le développement des transports collectifs et des déplacements alternatifs.....</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 1.4 Les services sont accessibles pour tous et en proximité dans les différentes parties du territoire (accès à la culture).....</i>	<i>13</i>
<i>Objectif 1.5 Le Grand Cahors a mis en œuvre des politiques d'habitat, de logements durables et soutient les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables</i>	<i>14</i>
<i>Objectif 1.6 La politique sociale mise en œuvre permet de lutter contre l'isolement.....</i>	<i>15</i>
ORIENTATION 2 : LE GRAND CAHORS, EST UN ESPACE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'ACTIVITES DURABLES SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE.....	16
LES CONSTATS	16
LES AMBITIONS.....	16
LES INDICATEURS DE L'ORIENTATION 2	16
LES OBJECTIFS ET RESULTATS	17
<i>Objectif 2.1 Le Grand Cahors dispose d'un projet agricole et forestier durable de territoire qu'il met en œuvre</i>	<i>17</i>
<i>Objectif 2.2 Le Grand Cahors est un territoire de développement équilibré et soutient la dynamique économique (hors agriculture et forêt) et l'emploi dans les espaces ruraux en particulier au travers d'infrastructures pour le très haut débit</i>	<i>18</i>
<i>Objectif 2.3 Le Grand Cahors et les communes qui le composent incitent les acteurs économiques à adopter des démarches responsables</i>	<i>19</i>
<i>Objectif 2.4</i>	<i>20</i>
ORIENTATIONS 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GRAND CAHORS, SES VILLES ET COMMUNES RURALES SE DONNENT LES MOYENS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT NECESSAIRE.....	21
LES CONSTATS	21
LES AMBITIONS.....	21
LES INDICATEURS DE L'ORIENTATION 3	21
LES OBJECTIFS ET RESULTATS	22
<i>Objectif 3.1 Les conditions de l'appropriation par les habitants et les acteurs sociaux économiques du développement durable sont en place</i>	<i>22</i>
<i>Objectif 3.2 Les collectivités du Grand Cahors ont des actions exemplaires pour chacune des finalités du développement durable</i>	<i>23</i>

<i>Objectif 3.3 Une première approche de la participation est organisée tant en interne qu'en externe.....</i>	25
<i>Objectif 3.4 Les outils, méthodes et dispositifs nécessaires à l'intégration du développement durable et de l'Agenda 21 sont mis en œuvre.....</i>	25
CONCLUSIONS	27
ANNEXES	29
LA PAROLE DES ELUS.....	30
CADRE DE VIE.....	30
<i>Priorité 1 : maîtrise territoriale</i>	30
<i>Priorité 2 : lutter contre la précarité énergétique, mobilité.....</i>	31
<i>Priorité 3 : l'Eau une ressource à préserver</i>	31
<i>Priorité 4 : le Paysage.....</i>	32
VIVRE ENSEMBLE	32
<i>Priorité 1 : La "solidarité" entre Cahors et les territoires ruraux.....</i>	33
<i>Priorité 2 : Diversification économique</i>	33
<i>Priorité 3 : Accessibilité aux services</i>	34
<i>Priorité 3' : Politique du logement</i>	34
UN ESPACE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	34
<i>Priorité 1 : le renforcement et la mise en cohérence des initiatives d'éducation au développement durable</i>	35
<i>Priorité 2 : Soutien et développement de l'Economie Sociale et Solidaire</i>	35
<i>Priorité 2' : Des acteurs économiques à associer</i>	35
<i>Priorité 2'' : Mise en place d'une politique d'achats responsables</i>	36
LA PAROLE DES HABITANTS DES COMMUNES RURALES	37
UN TERRITOIRE OU L'ON SE DEPLACERAIT DIFFEREMMENT ET PLUS FACILEMENT	37
UN TERRITOIRE VIVANT PARTOUT, QUI A SU DEVELOPPER UNE PROXIMITE ET L'EQUILIBRE EN TERME D'ACCES AUX SERVICES	37
UN TERRITOIRE QUI POSSEDE UN TISSU ECONOMIQUE VIVANT	38
UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT	38
UN TERRITOIRE AVEC DES FORMES PLUS DENSES D'HABITAT, PLUS ECONOMES EN ENERGIE ET QUI A SU DEVELOPPER DES ENERGIES ALTERNATIVES ..	38
UN TERRITOIRE DANS LEQUEL SE DEVELOPPE UNE CULTURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	39
UN TERRITOIRE QUI REGULE MIEUX SA GESTION DE L'EAU	39
UN TERRITOIRE AVEC UNE AGRICULTURE « PROPRE »	39
LES REUNIONS DE QUARTIER.....	40
MIEUX FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE.....	40
LA VIE DES QUARTIERS PERIPHERIQUES	40
REPENSER LES MODES DE DEPLACEMENT A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS :	40
"REVIVIFIER" L'AGRICULTURE LOCALE	40
DEVELOPPER LES DEMARCHES PARTICIPATIVES.....	41
METTRE EN PLACE DES OUTILS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41
FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIES.....	41
FAVORISER ET RELOCALISER L'ECONOMIE LOCALE	41

INTRODUCTION

La phase d'élaboration de la stratégie de l'Agenda 21 du Grand Cahors, de ses villes et communes rurales a été engagée à la suite de la validation par le conseil communautaire, au mois de décembre 2010, du diagnostic partagé.

Elle s'appuie sur une démarche participative qui a concerné les élus, les techniciens et les habitants du territoire du Grand Cahors.

La concertation sur la stratégie a été menée au travers de :

- 3 animations qui ont donné lieu à 5 réunions dans quatre communes :
 - ✓ Un forum des élus avec pour principal objectif de hiérarchiser les enjeux – Espère ;
 - ✓ Deux animations autour de la question "Quel territoire durable à l'horizon 2030 ?" Animations ouvertes à tous – Pradines et Catus ;
 - ✓ Deux réunions publiques tenues dans deux quartiers de Cahors autour des principaux enjeux.
- 6 entretiens : le maire de Cahors et Président de la Communauté de communes, le maire de Pradines, les directeurs du Grand Cahors et de la ville de Cahors, la vice-présidente de la communauté de communes en charge de l'Agenda 21, la directrice de l'environnement

Le présent document constitue le projet de stratégie de l'Agenda 21 du Grand Cahors et des villes de Cahors et de Pradines. Il comprend :

- La politique de développement durable, permettant de répondre aux enjeux du diagnostic,
- Le programme de développement durable, comprenant trois orientations stratégiques à 10-15 ans, et des objectifs spécifiques et résultats à 3-6 ans.
- Des indicateurs permettant de créer les tableaux de bord nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONCERTATION POUR LA STRATEGIE

Malgré la mobilisation restée modeste des différentes modalités de concertation mises en oeuvre, il n'en demeure pas moins que l'examen de leurs productions montre des convergences fortes sur ce que sont, pour les participants, les cinq enjeux prioritaires pour un territoire durable à l'échelle du Grand Cahors.

- **L'enjeu de la mobilité et des déplacements** : cet enjeu est affirmé que l'on soit habitant des espaces ruraux du territoire, des quartiers de la ville de Cahors ou des communes limitrophes : déplacement espace rural vers la ville-centre ; déplacement au sein des espaces ruraux, déplacement entre quartiers de la ville ... Les alternatives à la voiture individuelle sont également au cœur des débats pour cet enjeu ;
- **L'enjeu d'un développement équilibré du territoire** : qui renvoie à la préoccupation d'une économie diversifiée et au maintien d'une dynamique économique au-delà de la ville-centre. Maintien de dynamique pour laquelle agriculture, services et TIC seraient les principaux leviers. Et est également exprimé en lien avec l'économie le renforcement des circuits courts au-delà du domaine de l'agriculture ;
- **L'enjeu énergétique** : renchérissement de l'énergie et du carburant, augmentation de la demande en électricité dans un système contraint d'approvisionnement, face à ces constats l'affirmation de l'importance d'engager tout azimut des économies et de développer les énergies renouvelables en valorisant des ressources locales : bois-énergie, cultures, solaire, géothermie, éolien... ;
- **L'enjeu de l'éducation au développement durable** : tous les participants aux différentes animations considèrent qu'il est nécessaire de mettre en place une culture commune du développement durable avec une cible privilégiée mais pas exclusive, les jeunes.
- **La gestion de l'espace et l'aménagement durable du territoire** : aller vers un mieux disant en matière d'urbanisme et de politique de logements avec :
 - d'une part la mise en place de Projets d'Aménagement et de Développement Durable intercommunaux pour maîtriser l'étalement urbain, limiter la consommation d'espace, préserver la continuité écologique, favoriser le lien social...
 - D'autre part une politique de logement à l'échelle du Grand Cahors, visant à la reconquête des centres (villes et bourgs), et se préoccupant plus spécifiquement des jeunes et des personnes âgées.

Au-delà de ces cinq enjeux prioritaires, trois autres enjeux sont également à retenir même si certains apparaissent en creux par rapport aux productions de la participation :

- **L'eau** : cette ressource abondante et dans l'ensemble de bonne qualité doit malgré tout faire l'objet d'une gestion responsable qui passe par les économies d'eau (pratique de consommation, qualité du réseau), la valorisation de l'eau pluviale, la préservation des pollutions par les produits phytosanitaires (pratiques, des agriculteurs, des collectivités, des habitants) ;

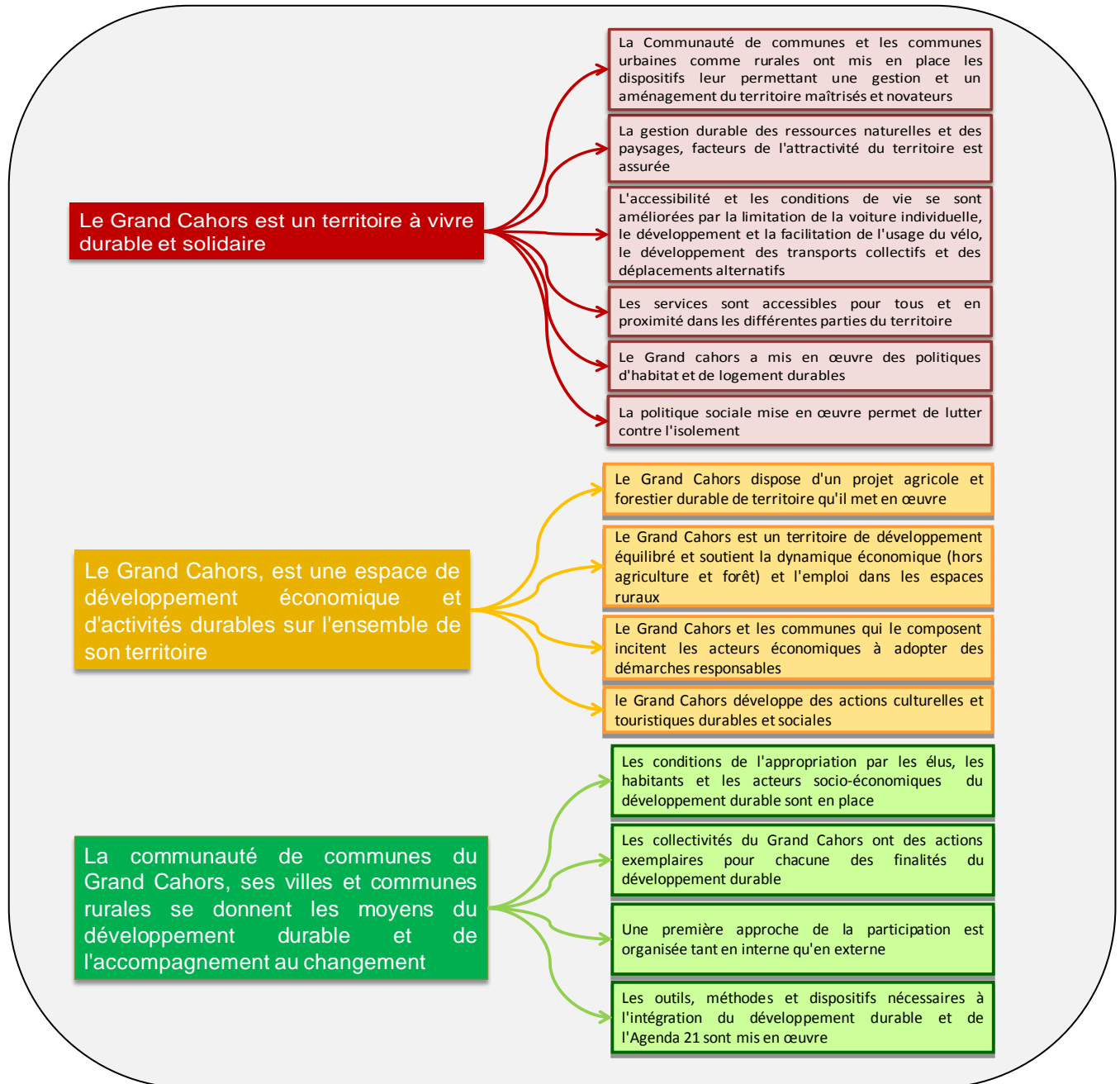
- **La biodiversité** : richesse ignorée de la plupart des habitants du territoire. Potentiel menacé par l'urbanisation, la fermeture des paysages, ...
- **Un enjeu de cohésion sociale et de lien entre générations** couvrant des problématiques comme le renforcement des solidarités entre générations, le maintien des jeunes sur le territoire, l'anticipation du vieillissement (mode d'habiter entre maintien à domicile et EHPAD), l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants ...

LA STRATEGIE DU GRAND CAHORS DE SES VILLES ET COMMUNES RURALES

La stratégie de l'Agenda 21 du Grand Cahors est structurée à partir de trois orientations qui résultent de l'expression des enjeux et de leur hiérarchie d'une part et du diagnostic partagé sur les finalités et éléments de démarche d'autre part.

Chacune des trois orientations est déclinée en objectifs (14) qui eux-mêmes résultent de plusieurs résultats (50).

Les orientations et les objectifs stratégiques sont le suivant :



Orientation 1 : Le Grand Cahors est un territoire à vivre durable et solidaire

Les constats

Ils sont multiples et largement partagés : consommation importante de l'espace, dispersion de l'habitat associée à une dépendance accrue à la voiture individuelle, augmentation des besoins en énergie, en particulier, électrique dans un contexte d'approvisionnement contraint, renchérissement attendu de toutes les formes d'énergie fossile, précarité énergétique accrue des personnes tant pour le résidentiel que pour les déplacements, pression foncière et problématique de maintien de l'agriculture, entretien de l'espace et des paysages facteurs d'attractivité touristique mais aussi garant du maintien de la biodiversité, connaissance et reconnaissance de la biodiversité du territoire et mise en place de sa bonne gestion

Les ambitions

Il s'agit au travers de cette orientation de répondre aux enjeux prioritaires identifiés pour faire du Grand Cahors le territoire durable et solidaire souhaité. Pour cela, six objectifs spécifiques sont fixés :

- La mise en place par ses différentes composantes (communes et communauté de communes) des dispositifs permettant un aménagement et une gestion durable du territoire y compris la politique de l'habitat ;
- La connaissance, la gestion de la biodiversité, des ressources naturelles et des paysages avec en particulier les enjeux autour de l'eau et des déchets ;
- La création d'infrastructures, le développement de modes de déplacement doux, le développement de transports collectifs... pour constituer une alternative au recours à la voiture individuelle, diminuer sa place en ville, faciliter la mobilité des publics fragilisés, contribuer à la diminution des Gaz à Effet de Serre...
- L'accessibilité renforcée pour tous aux événements culturels que ce soit en facilitant l'accès ou en allant au devant des habitants du Grand Cahors ;
- Le développement de réponses adaptées aux différents enjeux de l'habitat (accessibilité pour les jeunes, lutte contre la précarité énergétique, développement d'un habitat durable/éco-quartiers) d'une part, et le développement des énergies renouvelables d'autre part ;
- Le développement d'actions en faveur de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Les indicateurs de l'orientation 1¹

- **Emission de GES à l'échelle du territoire / Bilan carbone du territoire**
- **Vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie**
- **Indicateur de développement humain local**

¹ Les indicateurs des orientations, des objectifs spécifiques et des résultats écrits en gras sont les indicateurs clés du référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux

Les objectifs et résultats

OBJECTIF 1.1 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES URBAINES COMME RURALES ONT MIS EN PLACE LES DISPOSITIFS LEUR PERMETTANT UNE GESTION ET UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MAITRISES ET NOVATEURS

Avec cet objectif, il s'agit de :

- déployer les outils nécessaires à la planification de l'urbanisme et à l'aménagement de l'espace ; outils qui permettront de limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain : SCOT, PADD, PLU. Ces documents doivent exprimer l'ambition du territoire en matière de biodiversité (prise en compte de trames vertes et bleues, maintien de la SAU...
- d'optimiser la construction de logement pour une répartition spatiale équilibrée sur l'ensemble du territoire en actualisant le PLH pour le caler sur le périmètre du GC et intégrer les projets les plus récents menés par les communes du territoire.

Deux résultats pour cet objectif :

R 1.1.1 - La consommation de l'espace dédié à l'habitat (4000 m ² en moyenne par logement) est réduite de x%, l'étalement urbain est maîtrisé et la part de l'individuel groupé et du collectif progresse de façon significative
R 1.1.2 - La stratégie de développement de l'habitat est définie à l'échelle du Grand Cahors et formalisée dans un PLH actualisé

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.1	Nombre et part en % de communes du Grand Cahors disposant d'un PADD et d'un PLU Nombre et type de projets novateurs menés Part et répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation	Service urbanisme du GC
Résultat 1.1.1	Surface moyenne par logement et évolution en comparaison de la situation de référence 2006 Part de l'individuel groupé et du collectif dans les logements autorisés	Direction Départementale des Territoires
Résultat 1.1.2	PLH à l'échelle du GC disponible (année de révision) Niveau d'engagement du programme d'actions	Grand Cahors

OBJECTIF 1.2 LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PAYSAGES, FACTEURS DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EST ASSUREE

Il couvre plusieurs aspects : biodiversité, patrimoine, gestion de l'eau, gestion de déchets.

Sept résultats pour cet objectif :

<p>R 1.2.1 - Le Grand Cahors dispose d'un inventaire et d'un observatoire de la biodiversité. Il servira aussi d'alerte sur de nouvelles mesures de protection à envisager. La biodiversité est connue des habitants, les actions de découverte sont accessibles à tous.</p>
<p>R 1.2.2 - Un inventaire du patrimoine sur le territoire du Grand Cahors est consolidé et porté à connaissance</p>
<p>R 1.2.3 - les dispositifs d'action de préservation présents sur le territoire sont appliqués et animés (Zones de Natura 2000, Espace naturel sensible)</p>
<p>R 1.2.4 - Le / les périmètre(s) de protection des différents points de captage du territoire sont dotés d'une DUP et le / les programmes d'actions mis en œuvre. L'animation du PAT est redynamisé</p>
<p>R 1.2.5 - L'assainissement individuel est réhabilité dans des zones à enjeux prioritaires</p>
<p>R 1.2.6 - L'alimentation en eau potable est sécurisée par l'interconnexion des réseaux, les pertes d'eau liées aux fuites sont ramenées à moins de 25% et des modalités incitatives à l'économie d'eau sont développées (tarification, développement de l'usage du pluvial...</p>
<p>R 1.2.7 - Le taux de refus en tri sélectif est amélioré, il est ramené à 25 % et les volumes à la source d'OM sont diminués en particulier par le développement du compostage</p>

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.2	Surface des espaces identifiés à enjeux et part de celles-ci couvertes par une mesure de gestion durable Part des masses d'eau en bon état écologique	
Résultat 1.2.1	L'observatoire de la biodiversité est en place et ses informations accessibles ; Nombre d'espèces recensées, évolution du nombre d'espèces Nombre et type de mesures nouvelles de protection mises en œuvre Nombre et type d'actions de découverte menées	Observatoire de la biodiversité
Résultat 1.2.2	L'inventaire à l'échelle du GC est effectué et les informations accessibles	A déterminer suivant MO
Résultat 1.2.3	Nombre et superficie des sites Natura 2000 et d'ENS, Nombre de sites pour lesquels il y a un programme d'actions opérationnel	
Résultat 1.2.4	Nombre de périmètres de protection de captage et % de périmètre de protection avec DUP, superficies classées en périmètre de protection rapprochée, nombre d'exploitants agricoles concernés Nombre de pollutions ponctuelles, accidentelles; évolution du nombre des incidents Nombre d'agriculteurs, de collectivités, de particuliers engagés, touchés par le programme d'actions du PAT	ARS, service environnement GC, animateur du PAT
Résultat 1.2.5	Part (en %) de l'assainissement individuel réhabilité dans les zones d'enjeu prioritaire	Service environnement GC
Résultat 1.2.6	Taux en % d'interconnexion des réseaux du GC Niveau en % des pertes d'eau du réseau d'alimentation en eau potable Part de la population du Grand Cahors couverte par des mesures incitatives aux économies d'eau potable Evolution annuelle de la consommation d'eau potable globale (m3), Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant (l/habitant),	SYDED, GC
Résultat 1.2.7	Evolution du taux de refus en tri sélectif Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant	SYDED

OBJECTIF 1.3 LA PRODUCTION DE GES A DIMINUE, L'ACCESSIBILITE ET LES CONDITIONS DE VIE SE SONT AMELIOREES PAR LA LIMITATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE, LE DEVELOPPEMENT ET LA FACILITATION DE L'USAGE DU VELO, LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

L'objectif spécifique 1.3 vise principalement à favoriser tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et à diminuer la place de la voiture en ville. Il vise également à promouvoir les transports collectifs et mutualisés pour limiter l'impact économique des déplacements et participer à la diminution des GES.

Trois résultats pour cet objectif :

R 1.3.1 - Le recours à la voiture individuelle regresse en ville et dans les liaisons villes-campagnes. Le parking relais du Nord de Cahors est réalisé
R 1.3.2 - Amélioration des liaisons cyclables et piétonnières sécurisées avec pour objectif le décroisement des quartiers de Cahors et un meilleur lien avec les espaces habités proches.
R 1.3.3 - Augmentation de l'espace piétonnier du centre ville de Cahors et à Pradines

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.3	Part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail / Part modale des déplacements domicile-travail Evolution de la circulation automobile sur les principaux axes du Grand Cahors et dans les villes...	DDT
Résultat 1.3.1	Réalisation du parking Nord Evolution de la fréquentation des navettes de liaison avec les parkings "périphériques" Evolution de la fréquentation des lignes de transport en commun	GC, opérateurs des transports collectifs, services urbanisme, DDT
Résultat 1.3.2	Linéaire sécurisé d'itinéraires cyclables et piétonniers à Cahors et Pradines. Nombre de quartiers de la ville de Cahors interconnectés entre eux	GC, ville de Cahors, ville de Pradines
Résultat 1.3.3	Linéaire d'espace piétonnier en ville à Cahors et Pradines, taux d'atteinte des objectifs au regard des documents d'urbanisme	Villes de Cahors et de Pradines

OBJECTIF 1.4 LES SERVICES SONT ACCESSIBLES POUR TOUS ET EN PROXIMITE DANS LES DIFFERENTES PARTIES DU TERRITOIRE (ACCES A LA CULTURE)

La plupart des services sont concentrés dans la ville de Cahors. Les services et activités culturelles ne dérogent pas à cette situation. Cet objectif spécifique doit permettre de les rendre plus accessibles à l'ensemble des habitants du territoire soit en leur en facilitant l'accès par la mise en place de modalités de déplacement adaptées soit en décentralisant tout ou partie des évènements et manifestations culturelles.

Quatre résultats pour cet objectif :

R 1.4.1 - Généralisation du service de livre sonore à l'ensemble du réseau lecture du Grand Cahors
R 1.4.2 - Accompagnement par le Grand Cahors des projet de mutualisation des équipements des communes
R 1.4.3 - Consolidation des opérations de décentralisation des temps forts culturels complétée par le développement de l'accessibilité aux autres événements cadurcien à l'échelle du Grand Cahors
R 1.4.4 - Elargissement de la politique tarifaire sur la culture et le ticket culture à l'ensemble du territoire du Grand Cahors

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.4	Evolution de la part des publics des communes rurales dans les manifestations Evolution du nombre de bénéficiaires des politiques tarifaires et du ticket culture	Organisateurs, billetterie ...
Résultat 1.4.1	Taux de couverture en nombre et % du réseau de lecture par la bibliothèque sonore	Service lecture publique du Grand Cahors
Résultat 1.4.2	Nombre et type de projets de mutualisation réalisés, part en % des projets mutualisés	Grand Cahors
Résultat 1.4.3	Nombre et évolution du nombre d'évènements culturels décentralisés Nombre et type de dispositifs de transport mis en place pour faciliter l'accès aux évènements culturels cadurciens Fréquentation et évolution de la fréquentation des évènements décentralisés	Grand Cahors
Résultat 1.4.4	Taux de couverture du Grand Cahors par le ticket culture	Grand Cahors

OBJECTIF 1.5 LE GRAND CAHORS A MIS EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'HABITAT, DE LOGEMENTS DURABLES ET SOUTIENT LES ECONOMIES D'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Cet objectif spécifique doit conduire à :

- l'amélioration des performances énergétiques des logements anciens, tout en assurant la dimension patrimoniale du bâti pour le secteur sauvegardé ;
- le développement d'un parc de logements neufs performants et moins dépendants de l'électricité et des énergies fossiles comme source énergétique ;
- la mise en place d'un dispositif permettant un accès au logement facilité pour les jeunes ;
- le développement et le recours accru aux des énergies renouvelables produites localement sur la base d'un état des lieux de la production du territoire.

Quatre résultats pour cet objectif :

R 1.5.1 - Pour favoriser la lutte contre la précarité énergétique et diminuer les consommations d'énergie, X logements anciens ont été rénovés et leurs performances énergétiques améliorées. Leurs dépenses énergétiques ont diminué de X%
R 1.5.2 - Des solutions adaptées en matière de logement des jeunes sont développées
R 1.5.3 - Le Grand Cahors accompagne et incite le / au développement des écoquartiers
R 1.5.4 - Sur la base d'un recensement des actions menées jusque là, les énergies renouvelables sont développées : réseau de chaleur bois, photovoltaïque, chauffe eau solaire, ...

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.5	Part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie du territoire ou du département Part et répartition de la population vivant dans un espace aménagé durablement Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et/ou générationnelle	OREMIP, autres à déterminer
Résultat 1.5.1	Indicateurs du PIG Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique	GC, animateur PIG
Résultat 1.5.2	Création du label "qualité logement jeunes" Nombre, type et localisation des logements labellisés, Taux d'occupation	GC
Résultat 1.5.3	Nombre de logements et localisation des éco-quartiers construits,	GC

	Part des éco-quartiers desservis par un dispositif de transport en commun Part de logement social dans les éco-quartiers	
Résultat 1.5.4	Existence d'un état des lieux de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle du GC Part des logements desservie par des réseaux de chaleur et/ou alimentée par des énergies renouvelables Evolution de la consommation d'électricité globale et par habitant	A déterminer

OBJECTIF 1.6 LA POLITIQUE SOCIALE MISE EN ŒUVRE PERMET DE LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Avec cet objectif, il s'agit dans les villes du Grand Cahors de mettre en place des actions de soutien à la parentalité mais aussi de développer des activités accompagnées pour les jeunes 14-18 ans

Deux résultats pour cet objectif :

<p>R 1.6.1 - La politique sociale portée par les communes du Grand Cahors a permis de créer et renforcer les liens parents-enfants et entre les habitants.</p>
<p>R 1.6.2 - Sur la base du diagnostic commencé en 2010, le service jeunesse de Cahors propose des actions en direction des 11-25 ans sur les temps péri et extrascolaires.</p>

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 1.6	Nombre de familles potentiellement concernées	CAF, MSA, CIAS
Résultat 1.6.1	Nombre de familles accueillies sur les questions parents-enfants - localisation Nombre de familles impliquées dans les actions menées sur la thématique parents-enfants	Centres sociaux...
Résultat 1.6.2	Nombre de jeunes impliqués sur les projets mis en place Nombre total et par commune de jeunes de 14-18 ans accueillis Part en % des jeunes de 14-18 ans concernés et en % par commune d'origine	Service jeunesse

Orientation 2 : Le Grand Cahors, est un espace de développement économique et d'activités durables sur l'ensemble de son territoire

Les constats

L'agriculture, malgré les difficultés qu'elle rencontre, demeure une activité économique emblématique de l'ensemble du territoire et a une forte valeur identitaire. Dans le même temps, alors que le manque d'une filière de production maraîchère locale est constaté, des besoins émergent pour un renforcement des circuits courts des produits alimentaires et la valorisation dans ce cadre des produits sous label de qualité. La déprise agricole se traduit aussi par la fermeture des paysages, l'accentuation des risques d'incendie et une pression sur la biodiversité...

La concentration de la plupart des emplois sur la ville de Cahors et sa première couronne, font craindre une perte de dynamique économique dans les autres communes du territoire en même temps qu'elle génère des déplacements domicile-travail très conséquents.

Les acteurs économiques du territoire sont aujourd'hui peu engagés dans des démarches de développement durable y compris les acteurs des secteurs du tourisme et de la culture.

Les ambitions

Il s'agit au travers de cette orientation mettre en place et en œuvre les conditions d'un développement économique durable en :

- préservant voire redéployant une activité agricole sur la base d'un projet de territoire ;
- accompagnant, reconnaissant les initiatives des entreprises qui s'engagent en faveur du développement durable ;
- développant le tourisme durable dans une dimension sociale et en soutenant les manifestations qui mettent en œuvre des actions de limitation de leur impact écologique (déplacements, déchets, consommation d'eau...).

Les indicateurs de l'orientation 2

- **Nombre d'emplois dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable**
- **Part des denrées issues de l'agriculture biologique ou à Haute Valeur Environnementale (HVE) dans les marchés de restauration collective**

Les objectifs et résultats

OBJECTIF 2.1 LE GRAND CAHORS DISPOSE D'UN PROJET AGRICOLE ET FORESTIER DURABLE DE TERRITOIRE QU'IL MET EN ŒUVRE

Au travers de cet objectif spécifique, la place particulière de l'agriculture, dans l'espace communautaire et dans les villes, est affirmée. Un projet agricole partagé est défini (agriculteurs, élus et habitants) et les mesures permettant le maintien de l'agriculture voire dans certaines zones le redéploiement d'une activité agricole sont en place : élevage, maraîchage, gestion de la forêt, etc.

Trois résultats pour cet objectif :

R 2.1.1 - Les données nécessaires à l'établissement du projet agricole et forestier de territoire sont disponibles et partagées
R 2.1.2- Les surfaces agricoles diversifiées sont maintenues voire en progression au travers en particulier la reconquête des espaces en déprise (dont embroussaillage)
R 2.1.3 - La filière maraîchage et le développement des circuits courts sont renforcés

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 2.1	Existence d'un projet agricole de territoire Les PLU des communes du Grand Cahors ont des objectifs de maintien de SAU	GC, communes
Résultat 2.1.1	Disponibilité d'un diagnostic agricole et d'un programme d'actions pour le territoire du GC	GC
Résultat 2.1.2	Evolution des surface gérées par des AFP ou tout autre forme d'associations, groupements (nombre d'ha) Evolution des surfaces embroussaillées en ha	Conseil général, Chambre d'Agriculture...
Résultat 2.1.3	Nombre d'ha de SAU global et par commune, nombre de producteurs dont maraîchers Nombre de producteurs et de produits locaux concernés par la commande publique locale (restauration collective)	DDT, Chambre d'Agriculture

OBJECTIF 2.2 LE GRAND CAHORS EST UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOUTIENT LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE (HORS AGRICULTURE ET FORET) ET L'EMPLOI DANS LES ESPACES RURAUX EN PARTICULIER AU TRAVERS D'INFRASTRUCTURES POUR LE TRES HAUT DEBIT

Les activités économiques sont concentrées sur les villes de Cahors et de Pradines. Le mouvement de concentration a tendance à se poursuivre. Les communes rurales voient leur dynamique économique se restreindre autour de l'économie résidentielle dont les services de proximité. Il s'agit de soutenir, favoriser toutes les modalités pertinentes du maintien d'activités et d'emploi dans ces communes.

Trois résultats pour cet objectif :

R 2.2.1 - Le Grand Cahors a une répartition territoriale équilibrée de ZA complémentaires et de "qualité"
R 2.2.2 - Le Grand Cahors a engagé de façon partenariale la mise en place d'une ossature communautaire pour la fibre optique
R 2.2.3 - 2 à 3 expériences de télécentre et/ou de télétravail et/ou de téléformation sont conduites et évaluées en partenariat avec les entreprises, les télétravailleurs et la CCI

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 2.2	Répartition territoriale des entreprises et des emplois par commune et par secteur d'activités	CCI, CM, INSEE
Résultat 2.2.1	Existence d'un schéma territorial des ZA à l'échelle du GC Localisation des ZA du GC, nombre d'entreprises et d'emplois par ZA, niveau de prestation, certification des ZA	GC
Résultat 2.2.2	Nombre de communes du GC desservies par l'ossature communautaire	GC
Résultat 2.2.3	Nombre de télécentres/espaces de télétravail sur le GC, nombre de salariés, Nombre d'emplois nouveaux générés Nombre de déplacements domicile-travail "économisés"	Télé-centres

OBJECTIF 2.3 LE GRAND CAHORS ET LES COMMUNES QUI LE COMPOSENT INCITENT LES ACTEURS ECONOMIQUES A ADOPTER DES DEMARCHES RESPONSABLES

Les acteurs économiques du Grand Cahors sont aujourd'hui peu engagés dans des démarches de développement durable et agissent peu en faveur du développement de modes de consommation et de production responsables. Le Grand Cahors en partenariat avec les organismes consulaires et ses partenaires engagent des actions de soutien et de reconnaissance des acteurs économiques qui s'engagent.

Deux résultats pour cet objectif

R 2.3.1 - Le Grand Cahors accompagne des initiatives "développement durable" d'acteurs économiques du territoire en lien avec sa stratégie

R 2.3.2 - Le Grand Cahors valorise chaque année les initiatives durables les plus significatives des entreprises du territoire par le prix « entreprises durables » mis en place par le Grand Cahors

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 2.3	Nombre d'entreprises certifiées ISO 14000, ISO 26000, et/ou d'autres labels associés au développement durable AB,...Ecocert Part des entreprises du territoire, engagées dans des démarches responsables	CCI, CM, CA
Résultat 2.3.1	Nombre de PDE / PDIE mis en place, Nombre de personnes concernées	CCI, CM, GC
Résultat 2.3.2	Nombre d'entreprises candidates, nombre d'entreprises primées par	GC, CCI, CM

OBJECTIF 2.4 LE GRAND CAHORS DEVELOPPE DES ACTIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES DURABLES ET SOCIALES

Les villes de Cahors et de Pradines soutiennent plusieurs manifestations et événements culturels. Elles encouragent les organisateurs à s'engager dans des démarches écologiquement responsables en s'inscrivant par exemple dans le cahier des charges des éco-manifestations de l'ADEME.

Par ailleurs, le développement du label "Tourisme et handicap" est encouragé.

R 2.4.1 - 1/3 des manifestations soutenues par le Grand Cahors et les villes de Cahors et de Pradines sont écolabellisées

R 2.4.2 - Les premiers produits pour un tourisme social sont élaborés et commercialisés

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 2.4	Part en % des activités culturelles et touristiques "durables et sociales"	
Résultat 2.4.1	Nombre et % des manifestations soutenues par le GC avec une démarche éco-manifestation (cahier des charges ADEME)	
Résultat 2.4.2	Nombre et évolution du nombre de prestataires et prestation "Tourisme et handicap" Nombre de clients accueillis dans le cadre des prestations labellisées "Tourisme et handicap"	

Orientations 3 : La communauté de commune du Grand Cahors, ses villes et communes rurales se donnent les moyens du développement durable et de l'accompagnement au changement nécessaire

Les constats

L'élaboration de l'Agenda 21 a mobilisé de façon modeste, le concept de développement durable apparaît souvent aux élus, aux acteurs socioéconomiques et aux habitants comme complexe et éloigné de leur quotidien et/ou trop transversal "fourre-tout".

Les collectivités locales ne sont pas outillées pour apprécier de façon partagée les différents projets au regard du développement durable et n'ont pas de pratique systématique de l'évaluation des projets.

Si des formes de participation sont à l'œuvre ici et là sur le territoire, elle n'est pas organisée, structurée autour du projet de territoire.

Les ambitions

Il s'agit à travers de cette orientation de mettre en place les conditions d'une véritable appropriation et partage du développement durable, ses enjeux, ses principes tant au niveau des élus, des techniciens, des acteurs socio-économiques que des habitants.

La création d'une culture commune, la mise en place d'outils et de méthodes partagés, la pédagogie par l'exemple, l'incitation sont les principaux leviers de cette ambition.

Les indicateurs de l'orientation 3

- **Appréciation par les habitants de l'évolution de leur mode de vie et de la possibilité d'adopter un mode de vie durable**
- **Ecart à la réglementation de la part des personnes handicapées dans les effectifs des collectivités**
- **Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères de développement durable**
- **Part des marchés de la / des collectivités intégrant des critères de développement durable**
- **Part des indicateurs stratégiques dont l'évolution est rendue publique**

Les objectifs et résultats

OBJECTIF 3.1 LES CONDITIONS DE L'APPROPRIATION PAR LES HABITANTS ET LES ACTEURS SOCIAUX ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE SONT EN PLACE

Ce premier objectif vise à mettre en place les conditions d'une appropriation et d'un large partage du concept de développement durable et de ses implications dans le quotidien des habitants comme de l'action publique. Il s'agit :

- d'engager de façon coordonnée des actions de sensibilisation tout public ;
- de permettre aux habitants d'être acteurs et partie prenante de cet engagement ;
- de sensibiliser en premier lieu les citoyens de demain au travers de l'école.

Trois résultats pour cet objectif

R 3.1.1 - Un programme de diffusion du développement durable et de la démarche d'Agenda 21 est coconstruit et mis en œuvre avec les partenaires
R 3.1.2 - Les habitants et les acteurs socio économiques mettent en pratiques dans leur quotidien des gestes en faveur du développement durable
R 3.1.3 - Une dizaine d'écoles réparties sur l'ensemble du territoire ont engagé une démarche de développement durable : Agenda 21 scolaire, éco-écoles,...

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 31	Représentation du DD, connaissance des enjeux et finalités du DD, connaissance de l'Agenda 21 du GC Part des actions de l'Agenda 21 initiées par des habitants ou des acteurs du territoire	Enquête
Résultat 3.1.1	Existence d'un programme partenarial pluriannuel d'animation Nombre de partenaires impliqués, Nombre et localisation des manifestations, public accueilli, appréciation des animations	GC, partenaires
Résultat 3.1.2	Nombre et thèmes des appels à projets ; Nombre de réponses par appel à projet et global, nombre de personnes physiques ou morales différentes ayant répondu ; Nombre de projet et domaines des projets primés Nombre d'établissement hors écoles, collèges, lycées ayant engagés une démarche d'Agenda 21	Idem
Résultat 3.1.3	Nombre d'écoles avec une démarche DD type Agenda 21 scolaire ou éco-école	A déterminer

OBJECTIF 3.2 LES COLLECTIVITES DU GRAND CAHORS ONT DES ACTIONS EXEMPLAIRES POUR CHACUNE DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objet premier de cet objectif spécifique est de donner l'occasion à chacune des communes de la communauté de communes du Grand Cahors de conduire au moins une ou des actions en réponse à chacune des finalités de la démarche d'Agenda 21. Pour chacune des finalités, certaines entrées sont privilégiées sans être pour autant exclusives de toute initiative en rapport avec les compétences et les moyens des communes.

Neuf résultats pour cet objectif :

R 3.2.1 - La maîtrise de la demande en électricité est relancée et mise en œuvre à l'échelle du Grand Cahors elle s'inscrit dans la stratégie d'atteinte du facteur 4 (finalité 1)
R 3.2.2 - L'utilisation de carburants et de sources d'énergie alternatives pour les parcs de véhicules est développée (finalité 1)
R 3.2.3 - Le recours aux modes de déplacement doux et aux transports en commun est favorisé dans les déplacements domicile-travail et professionnels des services ... (finalité 1)
R 3.2.4 - Les espaces verts et jardins publics des villes de Cahors, Pradines et du Grand Cahors sont éco-certifiés (finalité 2) et la mise en œuvre du PAT est redynamisée
R 3.2.5 - L'ensemble des terrains de sport et équipements sportifs des villes de Cahors, Pradines et du Grand Cahors sont gérés de façon durable (finalité 2)
R 3.2.6- Le nombre d'agents concernés et le budget dédié à la formation dont la formation DD progressent sensiblement (finalité 3)
R 3.2.7- Des groupements d'achats permettent des économies d'échelle et l'accès pour toutes les collectivités du Grand Cahors à des produits de qualité environnementale et sociale (finalité 4)
R 3.2.8 - La clause environnementale est intégrée dans l'ensemble des marchés (finalité 5)
R 3.2.9 - La clause sociale (articles 14, 30, 50?) est mise en œuvre dans tous les marchés qui le permettent (finalité 5)

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 3.2	% de communes du Grand Cahors ayant conduit au moins une action pour chacune des cinq finalités de l'Agenda21 Pression phytosanitaire exercée sur les espaces gérés par les collectivités	Enquête, GC, Communes
Résultat 3.2.1	Nombre et % de communes du Grand Cahors ayant conduit au moins une action en faveur de la maîtrise de la demande en énergie Consommation énergétique sur le domaine public et liée au patrimoine des collectivités	Communes, SYDED, Quercy-Energie
Résultat 3.2.2	Nombre et part des véhicules du parc des collectivités utilisant des bio/agro carburants ou des énergies alternatives à l'essence et au gas-oil Part en % des carburants dans la consommation totale du parc de véhicules des collectivités	GC, Communes
Résultat 3.2.3	Existence d'un ou de PDA/PDIA, nombre de collectivités engagés, nombre et part des agents engagés dans la démarche Nombre de déplacement effectués et part du vélo dans les déplacements professionnels	GC, Communes
Résultat 3.2.4	Nombre et superficie des parcs et jardins éco-certifiés, localisation territoriales, Part en % des parcs et jardins publics éco-certifiés	GC, communes
Résultat 3.2.5	Nombre, surfaces et part en % des terrains de sport et équipements sportifs de gérés durablement (eau pluviale, limitation des phytosanitaires et des engrais...)	GC, communes
Résultat 3.2.6	Nombre et part en % des élus et des agents ayant bénéficiés de journées de formation continue à un ou des aspects du développement durable	GC
Résultat 3.2.7	Nombre de groupements formalisés ; Nombre de communes distinctes ayant participé à un ou des groupements d'achats ; Nature et qualité (labels, certification) des produits acquis ; Economies d'échelle réalisées	GC, communes, mandataire des groupements
Résultat 3.2.8	Nombre de marchés publics du Grand Cahors et des villes intégrant une clause environnementale Part en % des marchés avec une clause environnementale sur le nombre total de marchés publics	GC, Cahors, Pradines,...
Résultat 3.2.9	Nombre et évolution du nombre de marchés publics du Grand Cahors, des villes et des communes intégrant une clause sociale Nombre de bénéficiaires finaux, équivalents temps plein.	GC, communes

OBJECTIF 3.3 UNE PREMIERE APPROCHE DE LA PARTICIPATION EST ORGANISEE TANT EN INTERNE QU'EN EXTERNE

Avec l'atteinte de cet objectif spécifique, il s'agit pour le Grand Cahors de formaliser sur la base de mandats clairs les modalités de la participation tant en interne qu'en externe aux collectivités. Il doit déboucher sur la création et le fonctionnement de deux instances consultatives à la fois forces de propositions et contributives au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21.

Deux résultats pour cet objectif :

R 3.3.1 - Une instance interne, commune à la Ville de Cahors et au Grand Cahors est en place. Consultative, elle est force de proposition et joue un rôle dans le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21
R 3.3.2 - Une instance externe consultative est en place. Elle est force de propositions et joue un rôle dans le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21

	Indicateur(s)	Source
Objectif 3.3	Part, nombre, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21 Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage	
Résultat 3.3.1	Nombre de réunions par an et taux de participation des membres ; Nombre de propositions, d'avis et de recommandations émis Taux de prise en compte par le Grand Cahors	Rapport d'activités
Résultat 3.3.2	Date de création et de mise en place officielle Nombre de réunions par an et taux de participation des membres ; Nombre de propositions, d'avis et de recommandations émis Taux de prise en compte par le Grand Cahors	Rapport d'activités

OBJECTIF 3.4 LES OUTILS, METHODES ET DISPOSITIFS NECESSAIRES A L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AGENDA 21 SONT MIS EN ŒUVRE

L'atteinte de cet objectif est garant de la mise en pratique des éléments de démarche de l'Agenda 21. Le Grand Cahors et les communes qui le composent partagent des outils et méthodes de travail leur permettant d'apprécier la contribution des projets mis en œuvre au développement durable et à l'Agenda 21. Ces outils et méthodes favorisent l'approche transversale des projets.

Quatre résultats pour cet objectif

R 3.4.1 - L'ensemble des projets et politiques du Grand Cahors sont évalués au regard du développement durable
R 3.4.2 - Les moyens humains et financiers de l'animation et de l'évaluation de l'Agenda 21 du Grand Cahors sont identifiés et budgétés
R 3.4.3 - Le dispositif de pilotage de l'Agenda 21 est défini et connu de tous
R 3.4.4 - La transversalité est organisée à travers la mise en œuvre des projets de service et du projet d'administration qui prend en compte les objectifs de l'Agenda 21,

Les indicateurs et leurs sources

	Indicateur(s)	Source
Objectif 3.4	Degré de prise en compte des éléments de démarche Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21 Taux de réalisation du programme d'actions	Grand Cahors, Suivi et évaluation
Résultat 3.4.1	Nombre et part des projets disposant d'une fiche d'évaluation DD	GC, Villes de Cahors et de Pradines
Résultat 3.4.2	Moyens humains alloués à l'animation de l'Agenda 21 Budgets alloués à l'animation et au suivi-évaluation de l'Agenda 21, taux de réalisation	GC, Villes de Cahors et de Pradines – rapports d'activité
Résultat 3.4.3	Visibilité du dispositif de pilotage	Sites Internet des collectivités, enquête auprès des agents et des habitants
Résultat 3.4.4	Degré de contribution aux finalités et éléments de démarche de l'Agenda 21 des projets de services et du projet d'administration	Suivi-évaluation de l'Agenda 21

CONCLUSIONS



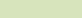
La stratégie de développement durable du Grand Cahors est l'expression de la volonté des élus d'inscrire leurs actions dans le développement durable et la démarche d'Agenda 21. Elle traduit également leur souhait d'apporter des réponses durables aux enjeux du territoire identifiés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic partagé.

Cette stratégie, comme l'illustre la représentation schématique ci-dessous, croise bien les finalités de démarche de l'Agenda 21 (*évaluation ex ante*).

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA STRATEGIE	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4	Finalité 5
O.S 1.1 - La Communauté de communes et les communes urbaines comme rurales ont mis en place les dispositifs leur permettant une gestion et un aménagement du territoire maîtrisés et novateurs	X	X		X	
O.S 1.2 - La gestion durable des ressources naturelles et des paysages, facteurs de l'attractivité du territoire est assurée		X			
O.S 1.3 - Une mobilité durable se met en place avec la limitation de la voiture en ville, le développement et la facilitation de l'usage du vélo, le développement des transports collectifs et des déplacements alternatifs	X				X
O.S 1.4 - Les services sont accessibles pour tous et en proximité dans les différentes parties du territoire	X		X		
O.S 1.5 - Le Grand Cahors a mis en œuvre des politiques d'habitat, de logements durables et soutient les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables	X	X	X	X	
O.S 1.6 - La politique sociale mise en œuvre permet de lutter contre l'isolement			X	X	
O.S 2.1 - Le Grand Cahors dispose d'un projet agricole et forestier durable de territoire qu'il met en œuvre		X			X
O.S 2.2 - Le Grand Cahors est un territoire de développement équilibré et soutient la dynamique économique et l'emploi dans les espaces ruraux en particulier au travers d'infrastructures pour le très haut débit				X	X
O.S 2.3 - Le Grand Cahors et les communes qui le composent incitent les acteurs économiques à adopter des démarches responsables	X	X			X
O.S 2.4 - Le Grand Cahors développe des actions culturelles et touristiques durables et sociales			X		
O.S 3.1 - les habitants, les acteurs sociaux économiques et les agents se sont appropriés le développement durable et la démarche d'Agenda 21			X		X
O.S 3.2 - Les collectivités du Grand Cahors ont des actions exemplaires pour chacune des finalités du développement durable	X	X	X	X	X
O.S 3.3 - Une première approche de la participation est organisée tant en interne qu'en externe			X		
O.S 3.4 - Les outils, méthodes et dispositifs nécessaires à l'intégration du développement durable et de l'Agenda 21 sont mis en œuvre					

Elle répond également, comme le montre la représentation qui suit, aux principaux enjeux identifiés pour le territoire du Grand Cahors. L'ensemble des enjeux reçoit au moins une réponse "forte", plusieurs réponses "moyennes" et "faibles".

OBJECTIFS SPECIFIQUES	La mobilité et les déplacements	Le développement équilibré du territoire	L'énergie	L'éducation au développement durable	L'eau	La biodiversité et les paysages	La cohésion sociale et le lien entre générations	Autres
O.S 1.1 - La Communauté de communes et les communes urbaines comme rurales ont mis en place les dispositifs leur permettant une gestion et un aménagement du territoire maîtrisés et novateurs								
O.S 1.2 - La gestion durable des ressources naturelles et des paysages, facteurs de l'attractivité du territoire est assurée								
O.S 1.3 - Une mobilité durable se met en place avec la limitation de la voiture en ville, le développement et la facilitation de l'usage du vélo, le développement des transports collectifs et des déplacements alternatifs								
O.S 1.4 - Les services sont accessibles pour tous et en proximité dans les différentes parties du territoire								
O.S 1.5 - Le Grand Cahors a mis en œuvre des politiques d'habitat, de logements durables et soutient les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables								
O.S 1.6 - La politique sociale mise en œuvre permet de lutter contre l'isolement								
O.S 2.1 - Le Grand Cahors dispose d'un projet agricole et forestier durable de territoire qu'il met en œuvre								
O.S 2.2 - Le Grand Cahors est un territoire de développement équilibré et soutient la dynamique économique et l'emploi dans les espaces ruraux en particulier au travers d'infrastructures pour le très haut débit								
O.S 2.3 - Le Grand Cahors et les communes qui le composent incitent les acteurs économiques à adopter des démarches responsables								
O.S 2.4 - Le Grand Cahors développe des actions culturelles et touristiques durables et sociales								
O.S 1.1 - les habitants, les acteurs sociaux économiques et les agents se sont appropriés le développement durable et la démarche d'Agenda 21								
O.S 1.2 - Les collectivités du Grand Cahors ont des actions exemplaires pour chacune des finalités du développement durable								
O.S 1.3 - Une première approche de la participation est organisée tant en interne qu'en externe								
O.S 1.4 - Les outils, méthodes et dispositifs nécessaires à l'intégration du développement durable et de l'Agenda 21 sont mis en œuvre								

	Réponse forte
	Réponse moyenne
	Réponse faible

ANNEXES

La parole des Elus

Les élus ont été amenés à travailler à partir de trois entrées :

- Cadre de vie (finalité 1 et finalité 2 du cadre de référence national);
- Vivre ensemble (finalité 3 et finalité 4 du cadre de référence national) ;
- Un espace de développement économique durable (finalité 5 du cadre de référence national).

Cadre de vie

Les résultats des groupes de travail sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. La hiérarchie des enjeux apparaît clairement, en particulier du fait de :

- ⇒ l'unanimité des réponses pour les priorités classées en première et deuxième position ;
- ⇒ d'une indication nette et là encore largement partagée des priorités arrivant en position trois et quatre.

Enjeux	Grpe 1	Grpe 2	Grpe 3	Grpe 4
La maîtrise des dynamiques territoriales	1	1	1	
L'exemplarité des administrations et des collectivités	5	6		
La connaissance et la reconnaissance par les habitants de la qualité des espaces naturels et des espaces verts du territoire	7	5		
Les problématiques de précarité énergétique et de mobilité	2	2	2	
La préservation des paysages, facteurs d'identité et d'attractivité	4	3	4	
L'eau une ressource à préserver	3	4	3	
La gestion responsable des espaces verts, des terrains de loisirs, etc.	6	7		



PRIORITE 1 : MAITRISE TERRITORIALE

Les participants considèrent que cet enjeu pèse de façon déterminante sur la plupart des autres enjeux. A la question quels objectifs opérationnels pour le Grand Cahors et pour les communes, les réponses sont marquées par les réflexions en cours à l'échelle de la communauté de communes.

Pour le Grand Cahors

- la réalisation d'un Scot (cité par les trois groupes). Si le périmètre de ce futur SCOT n'est pas encore fixé, il est d'ores et déjà arrêté qu'il y aura une déclinaison supra communautaire par le biais d'inter-SCOT ;
- la réalisation de PADD intercommunaux à l'échelle de 4-5 communes rurales se déclinant par la suite en PLU communaux (cité par 2 des 3 groupes) ;
- La réalisation d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle du Grand Cahors et d'un Plan de Déplacement Urbain ;
- La création d'un parking relais au nord de Cahors.

Pour les communes

- La réalisation de PADD intercommunaux ou PLU ;
- La reconquête du centre ville et des centres bourgs ;
- L'amélioration de la couverture TIC (communes rurales). Sur ce dernier point sont évoqués la nécessité de:
 - S'intégrer dans la démarche départementale qui permet d'insuffler une certaine dynamique, les ressources étant ensuite au niveau local ;
 - Alimenter en priorité les différentes zones d'activité

PRIORITE 2 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE, MOBILITE

Les objectifs opérationnels évoqués sont :

Pour le Grand Cahors

- La mise en place d'un nouveau programme de Maitrise de la Demande en Electricité (MDE) à développer pour agir sur la demande et améliorer l'isolation des maisons anciennes
- La réalisation du Programme d'Intérêt Général (PIG) précarité énergétique logement ;
- La création de parkings relais et de covoiturage au nord et au sud de Cahors ;
- L'organisation du transport collectif ;
- Le développement de la filière bois :
 - Le soutien des initiatives là où il y a la ressource,
 - Un travail avec les propriétaires qui reste à faire
 - Une réflexion sur l'organisation du pilotage et la gouvernance entre le Grand Cahors et le SYDED (ex : la piscine du Grand Cahors avec un réseau chaleur qui alimentera aussi les quartiers à la suite d'une démarche du Grand Cahors auprès du SYDED). Les élus ont souligné que cette politique se doit d'être départementale et en lien avec un niveau communal qui s'occuperait de faire émerger les besoins.
- La réalisation du programme de coopération "smooth mobility" ;
- Le développement de l'huile végétale comme carburant pour les transports collectifs comme dans le Lot-et-Garonne (Villeneuve-sur-Lot). Sur ce point au cours des échanges la question de la maîtrise agricole de la production est évoquée. Ce qui est envisagé, c'est une expérimentation à l'échelle du Grand Cahors dans un premier temps.

Pour les communes

- La création de parkings de covoiturage et le soutien de la mobilité douce ;
- La qualité des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- La création d'une filière bois dans le secteur nord ;
- La sensibilisation de la population ;
- La réduction des déchets à la source.

PRIORITE 3 : L'EAU UNE RESSOURCE A PRESERVER

Si la problématique de l'eau apparaît comme partagée, elle a renvoyé pour les élus présents principalement à deux questions :

- l'eau potable et la sécurisation de son accès ;
- l'assainissement

Aucun des trois groupes n'a évoqué spontanément l'enjeu "eau" au travers des entrées loisirs et tourisme.

Les objectifs opérationnels évoqués sont :

Pour le Grand Cahors

- La gestion publique et la sécurisation de la ressource (opérateur SYDED). Si le SYDED s'est déjà emparé du sujet sur la gestion de la ressource, ce n'est pas le cas sur la distribution (les réseaux). Cet aspect reste au niveau des syndicats, ce qui se traduit par une multiplicité des « distributeurs » d'eau. Donner une priorité à la gestion en régie directe plutôt qu'à une délégation de service public
- L'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'approvisionnement en quantité et qualité (système de péréquation entre les régions qui ont des ressources et celles qui n'en ont pas?).
- La prise de compétence par le Grand Cahors sur la politique eau et assainissement. La question se pose de savoir quelle place pour le GC auprès des petites communes qui ne peuvent pas ou plus assumer le financement de l'assainissement ?

Pour les communes

- L'assainissement : concrètement quels objectifs se donner ?
- La tarification de l'eau : aller vers une tarification unique ?
- La préservation des sources
- La diminution des consommations d'eau

PRIORITE 4 : LE PAYSAGE

La plupart des remarques effectuées associe la problématique des paysages à celle de la maîtrise du foncier et à celle de l'agriculture (de son maintien).

Pour le Grand Cahors

- L'élaboration du SCOT
- La maîtrise du foncier pour l'agriculture

Pour les communes

- La maîtrise du foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs
- Le soutien aux filières courtes, consommer local et donc produire local

A noter : l'exemplarité n'apparaît pas un enjeu stratégique prioritaire en tant que tel mais comme une approche qu'il faudrait valoriser dans tous les cas au côté des actions demandées aux habitants.

Vivre ensemble

Comme pour l'entrée "cadre de vie", les deux premiers enjeux prioritaires se dégagent d'autant plus nettement qu'il y a unanimité des trois groupes. Si les enjeux qui arrivent en position 3 et 4 sont facilement identifiables, on ne peut pas pour autant les hiérarchiser l'un par rapport à l'autre.

Enjeux	Gre 1	Gre 2	Gre 3	Gre 4
Une accessibilité aux services à renforcer	6	3	3	
Le renforcement des solidarités entre générations et l'anticipation du vieillissement de la population	4	5	5	
La mise en cohérence et l'animation des initiatives pour "mieux travailler ensemble"	5	6	6	
Une politique logement à l'échelle du territoire	3	4	4	
La diversification économique	2	2	2	
La "solidarité" entre Cahors et sa périphérie	1	1	1	



PRIORITE 1 : LA "SOLIDARITE" ENTRE CAHORS ET LES TERRITOIRES RURAUX

Les objectifs opérationnels évoqués renvoient souvent à un équilibre à trouver entre la ville et son environnement rural. Equilibre qui se traduit d'une part par le fait que la ville doit "aller vers" plutôt que de faire venir à elle et, d'autre part, par la reconnaissance des espaces ruraux comme des parties prenantes à part entière au travers de la gouvernance.

Pour le Grand Cahors

- Le renforcement de la décentralisation des événements urbains ;
- Les transports collectifs ;
- La solidarité sur des projets communs ;
- Aller vers ... les communes rurales ;
- L'intégration des communes rurales en amont de la prise de décision ;
- La solidarité au travers de l'aménagement du territoire, avec une offre mieux répartie : activité économique sur le nord (ZAC Francoules) et offre de logements (cf. PLH au niveau du Grand Cahors)

Pour les communes

- Le soutien aux associations locales et leur valorisation ;
- La reconnaissance par le Grand Cahors (gouvernance) ;
- L'accessibilité aux services et le développement des TIC sur les communes les plus éloignées des services
- Le développement de la fibre optique

PRIORITE 2 : DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Les objectifs opérationnels avancés et les commentaires effectués permettent d'identifier trois principaux axes de réflexion :

- Le maintien des entreprises sur le territoire (éviter la fuite vers Montauban et Toulouse) ;
- Une répartition plus équitable de l'activité sur le territoire même du Grand Cahors ;
- Le renforcement des TIC et le Très Haut-débit.

Pour le Grand Cahors

- La décentralisation des petites structures. Pour les participants, il s'agit de certaines activités économiques qui n'ont pas besoin d'être sur Cahors (c'est à dire celles qui ne demandent pas de structure forte). En revanche, leur installation nécessite une couverture parfaite en TIC ;
- L'installation dans les villages soutenue par le Grand Cahors ;
- L'arrêt de la fuite des entreprises à Montauban et Toulouse
- Le maintien des jeunes en particulier par la création d'emplois ;
- Le renforcement des réseaux TIC (Technologie de l'Information et de la Communication);
- Le développement en cours de formations supérieures en application du schéma régional : patrimoine, gérontologie, énergie et bâtiment ancien (Cahors) ;

Pour les communes

- La maîtrise d'une agriculture diversifiée et dynamique au travers de filières courtes mais aussi du développement des TIC et du haut débit ;
- Le développement des TIC pour favoriser le télétravail.

PRIORITE 3 : ACCESSIBILITE AUX SERVICES

Pour le Grand Cahors

- Une politique en direction des jeunes et des personnes âgées et des handicapés.
- La création d'urgence d'un parking nord ;

Pour les communes

- Le renforcement du réseau TIC et du très haut débit considéré comme un pivot transversal à toutes les thématiques.

PRIORITE 3' : POLITIQUE DU LOGEMENT

Pour le Grand Cahors

- L'incitation à la remise en état des logements locatifs ;
- La constitution d'une offre suffisante de logements ;
- L'amélioration du taux d'occupation des centres villes, centres-bourgs (diminution de la vacance)
- Un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Pour les communes

- La mise en cohérence de l'offre de logements avec l'offre d'emplois et les besoins de la population ;
- Le non isolement des personnes en difficulté (logement sociaux)

Un espace de développement économique durable

Pour cette entrée qui concerne la finalité 5 du cadre de référence national, les points de vue des trois groupes sont beaucoup plus dispersés. Néanmoins une hiérarchie se dégage avec un enjeu prioritaire : le renforcement et la mise en cohérence des initiatives d'éducation au développement durable.

Trois enjeux font ensuite jeu égal en termes de priorité. Il s'agit :

- "Soutien et développement de l'Economie Sociale et Solidaire" ;
- "Des acteurs économiques à associer" ;

- "La mise en place d'une politique d'achats responsables".

Enjeux	Gre 1	Gre 2	Gre 3	Gre 4
Des acteurs économiques à associer	3	2	5	
Le renforcement et la mise en cohérence des initiatives d'éducation au développement durable	1	1	4	
La mise en place d'une politique d'achats responsables	4	3	3	
Le développement du bio et des produits de qualité dans la restauration collective	2		6	
La réduction à la source des déchets	6		2	
Le soutien et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire	5	4	1	

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
------------	------------	------------

PRIORITE 1 : LE RENFORCEMENT ET LA MISE EN COHERENCE DES INITIATIVES D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs opérationnels pour cet enjeu relèvent de trois axes : faire se rencontrer et faire travailler ensemble les différents acteurs, former les élus au DD, accompagner les projets des établissements scolaires et associatifs : éco-manifestations, etc.

Pour le Grand Cahors

- La mise en connaissance du tissu associatif local et les faire travailler ensemble (mise en cohérence des initiatives et animation des différents intervenants) ;
- L'accompagnement des projets éco-école
- La formation des élus à l'Agenda 21 et au Développement Durable (DD)

Pour les communes

- La formation des élus à l'Agenda 21 et au DD

PRIORITE 2 : SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour cet enjeu, les objectifs opérationnels proposés sont globaux. Ils portent exclusivement sur la problématique agro-alimentaire :

- Le soutien aux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), au commerce équitable,... aux marchés de producteurs, aux boutiques de producteurs
- L'engagement d'un travail avec la restauration collective.

PRIORITE 2' : DES ACTEURS ECONOMIQUES A ASSOCIER

Les principales pistes de réflexion sont issues des débats intervenus en fin de forum au moment du partage des résultats. La question se pose de savoir quels leviers activer. Les pistes évoquées ont été les suivantes :

- La mise en place d'une communication sur la démarche de la collectivité et une sensibilisation des acteurs économiques par la valorisation de leurs actions en la matière ;
- La promotion des démarches de type certification, ISO 26 000 ;

- La mise en place auprès des commerçants d'une initiative du type de l'action Eco'Home de l'ADEME pour travailler avec les magasins sur les rideaux d'air chaud par ex.

PRIORITE 2'' : MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Les objectifs opérationnels de cet enjeu sont de deux ordres : le premier renvoie à la formation nécessaire des agents des collectivités et la seconde à l'organisation des acteurs publics sur la base du partenariat et de l'expression de la solidarité entre la communauté de communes et les communes membres.

- Le développement des groupements d'achats ;
- La formation des personnels des marchés publics, des différents services ;
- La participation à des réseaux d'acteurs concernés pour faire évoluer la loi ;
- L'appui technique du Grand Cahors aux communes pour mettre en œuvre une politique d'achat responsable.

Priorité 5 : la réduction des déchets à la source

Deux objectifs ont été proposés :

- le compostage collectif ;
- un travail sur un conditionnement « durable » des achats collectifs

Priorité 5' : Le développement du Bio et des produits de qualité dans la restauration collective

Les objectifs avancés pour cet enjeu renvoient à ceux évoqués dans la thématique "Cadre de vie" autour des questions de maîtrise de l'espace, de biodiversité et de paysages ;

- La mise en réserve de foncier pour l'agriculture autour de Cahors, en proximité
- La promotion d'une politique agricole respectueuse de l'environnement.

La parole des habitants des communes rurales

Après les échanges sur les visions du territoire pour 2030, chaque table a synthétisé les 3 points clefs. Des thématiques sont ainsi apparues comme autant d'objectifs stratégiques à la construction du territoire durable de demain. Ces thèmes sont complétés par les éléments détaillés des discussions par table. Ils sont présentés ci-dessous, classés selon le nombre de citations et de façon décroissante.

En 2030, le Grand Cahors...

Un territoire où l'on se déplacerait différemment et plus facilement

"La voiture individuelle aura laissé la place à des déplacements doux, des passerelles, des ponts, qui permet d'autres modes de déplacement" ; "Mener une réflexion globale sur le transport et l'usage des voies existantes"

Détails des discussions :

- Raccourcir les distances : produire et distribuer en local mais également rapprocher le scolaire qui permettra de diminuer les déplacements
- Les ponts pour rapprocher les communes ce qui change la vie de populations entières
- Des transports collectifs sur des modèles différents que la multiplication des bus : L'idée d'un tramway sur Cahors, Etude d'un transport en commun fluvial
- Un centre ville piétonnier et cycliste. Réutiliser les lignes SNCF traversant la communauté de communes
- Développer les parkings périphériques, en particulier vers le Nord. Un parking pourrait être fait à Espère, avec à partir de là du covoiturage et/ou une liaison par le transport collectif du Grand Cahors. Cependant, des questions se posent autour des fréquences, de l'impossibilité de faire du transport en site propres et sur la rentabilité d'un tel dispositif ;
- Préserver nos moyens de locomotion collectifs (train) entre la capitale régionale, Paris et nos communes : les utiliser et repenser le prix du transport vers les pôles de la région.

Un territoire vivant partout, qui a su développer une proximité et l'équilibre en terme d'accès aux services

"Maillé, accessibilité aux services, partout où on réside, on a accès aux services »`« Une infrastructure développée, un enseignement de proximité, relocaliser l'activité économique" ; "Équilibrer et décentraliser sur tout le territoire et dans tous les domaines » « Un niveau de service, des écoles de proximité, accès aux services grâce à la mobilité et un cadre de vie préservé et valorisé"

Détails des discussions :

- accès local à la culture, sports, tourisme
- Retour aux commerces de proximité avec facilitation pour s'y rendre pour les personnes à mobilité réduites
- Renforcer les services publics et les développer à proximité des bourgs, Préserver et dynamiser les pôles secondaires de services équipement hors Cahors
- centre hospitalier à déplacer hors du centre ville
- créer des petites unités de santé
- plus de maison de retraite pour tous. Humaniser les lieux existants
- Une gestion scolaire reprise par la communauté de communes, ce qui permettrait de discuter avec l'inspection académique d'égal à l'égal et d'optimiser les transports scolaires
- Conforter un pôle d'enseignement supérieur, décentraliser les 3 cycles universitaires

Un territoire qui possède un tissu économique vivant

"Des entreprises qui puissent vivre dans lequel la filière agricole a un rôle à jouer et la regarder aussi de manière un peu différente : "une économie agricole revisitée" ; "Développement industriel" ; "Encouragement au développement du maraîchage et à la production de proximité".

Détails des discussions :

- Garder des pôles économiques, économie locale près des habitants
- Maintien de l'économie agricole mais en l'orientant sur une production permettant une autonomie agro-alimentaire du territoire. Aider à l'installation des nouveaux agriculteurs.
- Développer en périurbain le maraîchage et les petits éleveurs (volaille, lapins ...)
- Aménager des espaces dédiés à l'économie agricole avec en particulier une irrigation adaptée
- Faire venir des entreprises sur le territoire
- Développement du haut débit pour favoriser les entreprises et l'emploi à domicile
- Développement des AMAP. Privilégier les circuits courts

Un territoire attractif et accueillant

"Maintenir et faire venir, mélanger" ; "Qui garde ses jeunes et qui est capable de faire venir des gens de l'extérieur".

Détails des discussions :

- Rendre le territoire attractif pour toutes les générations et surtout pour les jeunes : études supérieures, formations, emplois mais aussi services de proximité
- Développer des lieux de convivialité, salles, jardins familiaux.
- Un tissu associatif permettant le lien social. Développer une politique active pour se retrouver ensemble
- Réfléchir aux nouveaux logements à plusieurs, intergénérationnels
- Une intégration réussie nécessite aussi un taux d'accueil pas trop élevé, attention à l'arrivée trop massive de nouveaux arrivants.
- La question de comment impliquer les nouveaux arrivants dans la vie locale pour qu'ils ne restent pas seulement « consommateurs d'espace ».

Un territoire avec des formes plus denses d'habitat, plus économes en énergie et qui a su développer des énergies alternatives

*"Repenser la façon d'habiter : des formes plus dense qui respecterait plus les formes urbaines" ;
"Énergétiquement autonome c'est mieux qu'être performant" ; "Produire son énergie, c'est possible et dans ce cas là d'autres formes d'habitats seront nécessaires" ; "Promouvoir la production locale d'énergie"*

Détails des discussions

- Renforcer la forme urbaine en la densifiant et en éliminant les constructions dans les zones naturelles et à vocation agricole. Taxations des parcelles trop grandes
- Un habitat HQE, des éoliennes domestiques, récupération de l'énergie solaire. Le solaire, la géothermie
- Un urbanisme qui favorise les liens sociaux
- Des zones sans voiture
- La traction animale à développer
- La création d'entreprises de production de matériel d'énergie renouvelable

- La valorisation économique du bois et l'intégration des plans de gestion des forêts en lien avec le monde agricole
- Repenser l'éclairage public

Un territoire dans lequel se développe une culture du développement durable

"Créer une base de culture commune autour de la notion de développement durable"; "Eduquer pour faire évoluer les comportements, c'est un enjeu majeur"

Détails des discussions

- un peu moins de politique car chacun se positionne sur sa commune mais plutôt essayer d'avoir une vision dynamique du territoire, plus globale ...
- faire vivre de la dynamique sociale et éviter les quelques associations avec toujours les mêmes têtes : 95% de la population n'est impliquée dans aucune association ;

Un territoire qui régule mieux sa gestion de l'eau

" Réguler les cours d'eau et bien gérer l'eau pour que les agriculteurs puissent y vivre"

Un territoire avec une agriculture « propre »

"Imposer une agriculture propre à proximité des centres urbanisés"; "Renforcer les pratiques locales agricoles les plus respectueuses".

A l'issue de ces deux "world café", cinq enjeux ressortent dont les deux premiers de façon très nette :

- **Les déplacements et la mobilité sur le territoire** : les pistes évoquées sont multiples, des plus classiques (parkings relais et périphériques, augmentation des transports collectifs, augmentation de la place du vélo, et des modes alternatifs, ...) à de plus originaux (valorisation des voies ferrées existantes, transport en commun fluvial,...) ;
- **Un territoire équilibré et maillé** : un territoire dans lequel la proximité des services est renforcée dans le souci d'en faciliter l'accès, de limiter les déplacements et de maintenir une certaine dynamique dans l'ensemble du territoire ;
- **Un territoire qui possède un tissu économique vivant** : dans la suite de l'enjeu précédent s'exprime ici la préoccupation a minima de maintenir un dynamique économique sur l'ensemble du territoire du Grand Cahors au travers en particulier de l'agriculture et du développement des TIC pour favoriser le télétravail ;
- **Un territoire attractif et accueillant** : trois orientations pour cet enjeu, donner l'envie aux jeunes de rester sur le territoire, favoriser la cohésion sociale au travers du lien intergénérationnel et accueillir de nouveaux habitants tout en veillant à leur intégration ;
- **Un territoire à l'habitat plus dense, économe en énergie et qui a accru son autonomie énergétique** : un urbanisme qui consomme moins d'espace, qui respecte les espaces naturels et les paysages. Un urbanisme qui favorise les liens sociaux. Un habitat économe. Le développement des énergies renouvelables et la valorisation des ressources locales.

Les réunions de quartier

A l'issue des deux réunions les échanges ont été synthétisés mais non hiérarchisés. Les problématiques abordées ont été les suivantes :

Mieux faire connaître la biodiversité

- Mieux faire connaître aux habitants et aux visiteurs et mieux valoriser la diversité biologique de notre territoire et en particulier la flore. La biodiversité n'est pas forcément à l'autre bout de la planète !

La vie des quartiers périphériques

- Chacun des quartiers de Cahors devrait pouvoir offrir un élément d'attrait pour l'ensemble des cadurciens (équipements...) afin d'amener les populations de la ville à se rencontrer. Cela implique de mettre en place une forme de solidarité à l'échelle de la ville.
- Conserver la mixité du centre ancien.
- L'offre culturelle apparaît intéressante et diversifiée mais pas toujours suffisamment lisible : il conviendrait d'améliorer notamment la communication et les relais des différentes initiatives afin d'y faire participer un plus grand nombre.

Repenser les modes de déplacement à l'échelle de la ville et de ses quartiers :

- Cahors est encore trop marquée par une forte dépendance à l'automobile et un déficit de « place » faite aux piétons et/ou aux vélos.
- La petite échelle de la ville est favorable à la mise en place de modes de déplacements doux et ce malgré une topographie parfois localement contraignante.
- Poursuivre les efforts en matière de « désengorgement » du centre ville, notamment en envisageant de créer des parkings relais extérieurs supplémentaires.
- La « piétonnisation » du centre ville doit être un objectif pour la municipalité sans toutefois exclure complètement la voiture individuelle qui rend des services : augmentation des rues à vocation partagée piétons / cyclistes et aménagement de zones de rencontre sûres et confortables pour les piétons.
- Améliorer les liaisons entre centre-ville et quartiers périphériques (Terre Rouge, Croix de Fer, Sainte-Valérie...) : liaisons cyclables confortables et sûres.
- Favoriser « l'intermodalité » par exemple en permettant aux utilisateurs des parkings relais d'y laisser un vélo dans un lieu sûr : garage à vélo public sécurisé.
- Evaluer la faisabilité et l'opportunité d'un service de transport à la demande.

"Revivifier" l'agriculture locale

- L'agriculture reste un pourvoyeur important de paysage. Cette activité demande une implication forte de la collectivité pour perdurer sur le territoire. L'agenda 21 doit intégrer cette dimension.
- Le renouvellement de la population agricole et l'installation de jeunes actifs agricoles sur le territoire est un enjeu important à très moyen terme.
- Cahors possède un fort potentiel pour voir se développer une agriculture périurbaine vivrière : terres dans la plaine inondable de Cabessut qui étaient traditionnellement vouées au maraîchage.
- Préserver les terres de bonne qualité agronomique de toute urbanisation, en particulier à Cabessut.
- Mobiliser les outils instaurés par la Loi de modernisation agricole, notamment les possibilités offertes aux collectivités locales de faire des réserves foncières pour l'installation de jeunes agriculteurs et soutenir le développement de l'agriculture périurbaine.

Développer les démarches participatives

- S'appuyer davantage sur le tissu associatif existant lors des projets d'aménagement,
- Inverser la logique descendante des projets (élus à l'initiative de tous les projets) en sollicitant les citoyens et en soutenant plus les initiatives citoyennes.

Mettre en place des outils d'éducation à l'environnement, au développement durable

- Concevoir des outils pédagogiques grand public sur l'urbanisme durable (explication des enjeux...) notamment envers les candidats à la construction.

Favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergies

- Pour le chauffage collectif urbain, le développement des chaufferies bois apparaît une solution à développer notamment pour les quartiers urbains de Cahors, y compris le centre ancien. Cela implique de travailler aussi sur l'organisation d'une filière bois locale.
- Relancer urgemment et de manière effective le protocole MDE (Maîtrise de la Demande en Electricité)
- Avoir une collectivité exemplaire en matière d'économie d'énergie et plus particulièrement concernant l'éclairage public (voirie et monuments) qui peut être réduit voire éteint en certains endroits et à certaines heures.

Favoriser et relocaliser l'économie locale

- La création d'une monnaie locale (Ex. voir Villeneuve-sur-Lot) afin de relocaliser les flux «financiers» de l'économie.
- Amener les visiteurs du pont Valentré à découvrir la ville en totalité : requalifier la liaison entre le Pont Valentré et la ville afin de faire profiter le centre et ses acteurs économiques des touristes qui viennent visiter le pont.
- Comment trouver attractivité économique novatrice en utilisant les atouts du territoire, en les recensant, les valorisant et les fédérant.

A l'issue des débats de ces ateliers ont émergé les enjeux prioritaires suivants :

- **mobilité et déplacements** à l'échelle de la ville avec l'objectif de favoriser les déplacements doux et d'améliorer les liaisons centre – périphérie.
- **éducation, sensibilisation à l'environnement et au développement durable** en s'appuyant sur les atouts du territoire et en ciblant notamment les jeunes,
- **"relocalisation" de l'économie et plus particulièrement l'économie agricole** en intégrant des modes de production respectueux de l'environnement et des spécificités locales,
- **développement d'énergies renouvelables locales.**